



NOTE DE SYNTHÈSE

Protection des civils et retours sûrs au Myanmar

SRL Swiss | FR | 25.10.2026

Portée et conclusion centrale

Le rapport examine violences, déplacements, restrictions humanitaires et retours depuis la Malaisie à partir de publications disponibles au 9 octobre 2026. Il demande protection par toutes les parties armées, évaluation indépendante avant éloignement et suivi réel après retour. Les changements politiques ne remplacent pas l'examen des conduites et besoins de protection.

Constats issus des dossiers

La frappe du 28 septembre sur le marché de Kyauktaw a causé de lourdes pertes civiles. Environ 50 morts ont été rapportés; Myanmar Witness a identifié des indices visuels compatibles avec au moins 33 morts. Ces résultats méthodologiquement différents ne s'additionnent pas.

Le HCR n'a pas pu rencontrer les 1 476 personnes renvoyées par la Malaisie le 29 septembre ni vérifier le caractère libre et éclairé de leur décision. L'arrivée rapportée ne prouve pas la sécurité ultérieure. L'accompagnement familial ne remplace pas l'évaluation individuelle d'un enfant.

Forces militaires et autres groupes armés doivent être évalués selon leurs actes et obligations applicables, y compris l'Armée d'Arakan et l'accès humanitaire au Rakhine. Collecte des preuves, responsabilité pénale individuelle et responsabilité étatique relèvent de mécanismes internationaux distincts.

Mesures prioritaires

1. Les parties doivent protéger civils et biens civils, mettre fin à la torture et aux détentions arbitraires et permettre les secours impartiaux. Les donateurs doivent soutenir durablement les organisations locales sans leur transférer une charge administrative disproportionnée.
2. La Malaisie doit suspendre les nouveaux retours jusqu'à garantir accès du HCR, interprétation, assistance juridique, évaluation individuelle des risques et recours effectif avant éloignement. Appliquer des garanties propres aux enfants et leur intérêt supérieur; le retour familial ne suffit pas.
3. Soutenir des entretiens indépendants et confidentiels après retour et le suivi de la détention, des contacts familiaux et des nouveaux déplacements. Protéger données et preuves. Distinguer l'appui du IIMM des procédures pénales de la CPI et interétatiques de la CIJ.

Éléments probants et limites

Les limites d'information du rapport d'octobre 2026 restent applicables. Les pertes sont évaluées par des méthodes différentes; les retours et décisions judiciaires publics ou confidentiels ultérieurs ne sont pas établis ici.

SRL Swiss, Myanmar Civilian Protection and Human Rights Situation Assessment, 10 October 2026, pp. 2–8.

Source PDF